



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2026.78

### DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION PASSAGE

#### L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 27 AVRIL

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 21 avril 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 33

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 29

**Étaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire – Mesdames et Messieurs VINCENT, PASSAQUAY, MAITRE, FIGUIÈRE, ANCHISI, SIMON, CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, R. PIGNY, ABDALLAH, MAGDELAINE, PRADAS, GALY, KAMANDA, CURTIL, A. PIGNY, MARTIN GARCIA, FOURNIER, ESTERMANN, JUGET, CHAPPEL, MULLER, MATRINGE, BARBOTIN, LE PRIOL, SÉITÉ, LAAJI, DIALLO

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** 1

Procuration de Jean-Paul BOSLAND à Antoine BLOUIN

**Absent(s) excusé(s) :** Madame et Messieurs CROISIER, SALLET, BALMES

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

Du fait du renouvellement du Conseil municipal et de la demande en date du 30 mars 2026 de l'association Passage, association de prévention spécialisée, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune auprès de l'association.

**VU** le Code général des collectivités territoriale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1: DÉSIGNE :**

- Madame Nadège ANCHISI en tant que membre titulaire
- Monsieur Antoine BLOUIN en tant que membre suppléant

auprès de l'association PASSAGE.

**Article 2:** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE,** les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

- de sa mise en ligne le :